

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 26 mars 1902.

 N attendait à Rome avec une grande impatience le jugement du tribunal dans l'affaire dite du *Buco nero*. Le *Buco nero* est une suite de quatre pièces, mal éclairées, qui se trouvent au Vatican et où est concentrée l'administration d'une caisse spéciale dépendant du Saint-Siège. Le Souverain-Pontife y avait fait déposer les capitaux correspondants à certaines fondations dont on l'avait prié d'assurer la continuité. On sait en effet que lorsque l'on veut prendre une disposition d'ordre religieux, faire par exemple dire à perpétuité des messes pour le repos de son âme, il est bien difficile en Europe de trouver la stabilité nécessaire. Vient un gouvernement qui déclare caduques toutes ces dispositions, et prend l'argent ou l'applique à d'autres œuvres. Par exemple les fondations polonaises de l'église de Sainte-Ursule à Rome sont tombées entre les mains du gouvernement italien qui, depuis trente ans perçoit les revenus, mais ne fait plus célébrer les messes. Il y a mieux, certaines familles de Rome sont grevées d'une prestation en argent pour des messes à faire dire dans cette église ; le gouvernement exige impérieusement chaque année cet argent, mais se garde bien de faire dire une seule messe. On conçoit donc très bien que des catholiques ayant peu confiance dans les gouvernements, cherchent un moyen d'assurer l'exécution de leur volonté. Et c'est pour répondre à ce désir que le Souverain-Pontife avait créé cette caisse et cette administration particulière.

— Le 30 septembre 1900, on s'aperçut que le coffre-fort, placé dans la dernière chambre, avait été ouvert par le dessus, et qu'on avait, par l'ouverture, retiré tous les paquets de titres qui se trouvaient dans le compartiment ainsi à portée de la main. Les voleurs cependant n'avaient pas touché, on ne sait pourquoi, aux autres compartiments de la caisse. Ils avaient dû avoir été dérangés dans